



Lyon, le 20 octobre 2025

Le 27 octobre tous en lutte pour la revalorisation de notre prime d'ancienneté

Le 27 octobre prochain se tiendra une réunion de négociation de la CPTN du Rhône (Commission Paritaire Territoriale de Négociation) concernant la valeur du point servant à calculer le montant de la prime d'ancienneté pour les travailleurs « non-cadres ».

Les salariés dont l'emploi est classé dans les groupes d'emploi de A à E (non-cadres) bénéficient d'une prime d'ancienneté après 3 ans dans l'entreprise dans la limite des 15 ans.

Selon votre classe d'emploi, il faut utiliser la formule suivante :

Classe d'emplois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Taux	1,45%	1,6%	1,75%	1,95%	2,2%	2,45%	2,6%	2,9%	3,3%	3,8%

$$[(x * r) * 100] * n$$

x =valeur du point

r =taux de la classe d'emplois

n =nombre d'années d'ancienneté

Dans le département du Rhône la valeur du point est de 4,75 €.

Il existe 93 valeurs du point selon les départements, **le Rhône est 90^{ème} ! Il s'agit de la 3^{ème} plus basse de France.**

La moyenne nationale est de **5,46 €** et celle de la région AURA est de **5,27 €**. La plus haute étant celle de la Loire Atlantique avec une valeur du point à **6€23**.

Fort de ce constat, l'IUMM du Rhône (patronat de la métallurgie) doit proposer une revalorisation conséquente de cet indicateur sous la pression des métallurgistes en grève, car comme nous le savons que trop bien, **une négociation sans rapport de force reste qu'une simple discussion.**

Ce serait une véritable provocation si les métallos du Rhône restaient en dessous de la moyenne nationale comme régionale. Les métallos du Rhône valent-ils moins que les autres ?

Pour un salarié travaillant dans le Rhône classé D7 la prime d'ancienneté est de 81€ pour 7 années d'ancienneté, si la valeur du point était à la moyenne nationale, ceci serait de 93€ soit **12€ de plus brut par mois**, si nous étions au niveau de la Loire Atlantique, **ce serait 24€ de plus par mois**. soit 106€.

Dans cette période d'inflation et de fin de mois difficile, pour beaucoup d'entre nous la prime d'ancienneté est le seul moyen d'avoir des augmentations de notre rémunération.

Alors que ces mêmes patrons se plaignent du manque d'attractivité de la branche et de leurs difficultés à recruter, ils feraient mieux d'améliorer le niveau de vie des travailleurs et travailleuses de la métallurgie.

Notre revendication est largement supportable étant donné les milliards d'aides publiques offertes aux entreprises sans contrepartie, les milliards distribués aux actionnaires, les milliards d'économies par « l'optimisation » fiscale et par divers montages financiers pour échapper à l'imposition !

**La Métallurgie CGT du Rhône appelle l'ensemble des salariés à se rassembler devant le siège de l'IUMM au
60 Avenue Mermoz 69008 Lyon
Le lundi 27 octobre 2025 - à partir de 8h30**

Tous en grève pour faire avancer nos revendications !